

Aux médias

Fribourg, 1er avril 2026

Communiqué de presse

Campus AgriCo, les permis de construire pour les infrastructures mutualisées sont octroyés

Nouvelle étape de développement pour le Campus AgriCo

La Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle (DEEF), ainsi que l'Établissement cantonal de promotion foncière (ECPF), se réjouissent de pouvoir annoncer l'octroi des permis de construire par la Préfecture de la Broye, pour les infrastructures mutualisées indispensables au développement du Campus AgriCo de St-Aubin, site pionnier dédié au secteur agroalimentaire et à la biomasse. Toutes les oppositions ont été rejetées. Les permis octroyés concernent notamment les équipements d'approvisionnement en eau potable, de l'épuration, de la plateforme de mobilité et de la galerie couverte. La DEEF et l'ECPF remercient les différents intervenants pour leur collaboration et la qualité du travail effectué lors du traitement de ces dossiers, qui représentent la première étape de développement du site conformément au plan d'affectation cantonal (PAC) et du PED général du site AgriCo.

La Préfecture de la Broye a rejeté les oppositions et rendu décision aux différentes mises à l'enquête déposées par l'ECPF en juillet 2024. Le travail de traitement de ces dossiers a demandé un engagement extraordinaire des services de l'Etat et des autorités communale et Préfectorale. C'est une nouvelle étape cruciale pour le développement d'AgriCo et pour le canton de Fribourg. L'ECPF veut aller de l'avant et entre dans une nouvelle phase de réalisation de la vision du Campus AgriCo.



@OlivierSavoy photographe

Les infrastructures projetées couvriront les besoins du site pour les 40 prochaines années. Il s'agit :

- d'une liaison régionale pour l'approvisionnement en eau potable,
- de l'implantation d'une STEP industrielle et régionale,
- de la construction d'une plateforme de mobilité avec parking en silo et infrastructures de mobilité multimodale, l'espace au niveau zéro est dédié à la mobilité douce avec accès piéton (PlaMob)
- du prolongement de la galerie couverte,
- et enfin de la réalisation des essais statiques sur les pieux de fondation, dans le cadre du projet d'ATV de Micarna et des projets de l'ECPF

A noter que la Préfecture a également octroyé le permis de construire à Micarna, pour son nouvel atelier de traitement de volaille (ATV), prévu sur la parcelle d'AgriCo vendue par l'Etat en 2023.

Avec les investissements prévus par Micarna, le projet AgriCo représentent des investissements publics et privés proches du demi-milliard de francs, dont 80 millions pour l'ECPF. Le nombre d'emplois passera alors de 150 actuellement à plus de 700 en 2029, pour un objectif à terme de 1600 emplois.

L'ECPF espère débiter les travaux de ces infrastructures dès que possible afin de livrer un site équipé aux futures entreprises d'ici 2028.

Coordination et exemplarité

Le Conseiller d'Etat Olivier Curty, Président de l'ECPF et Directeur de l'Economie, de l'emploi et de la formation professionnelle, se félicite de cette étape décisive. « *Le Campus AgriCo est un projet d'une envergure exceptionnelle, sans équivalent dans le pays. Les projets vont assurer la viabilité du site pour ses futurs entreprises tout en renforçant l'attractivité économique de la Région et du Canton de Fribourg* »

Au vu de la complexité du projet, une coordination a été mise en place avec les communes, les services cantonaux et les différents partenaires. Le groupe Micarna est également associé dans le cadre de l'implantation de son atelier de transformation de volaille (ATV) et nous remercions ce partenaire clé pour la qualité du travail accompli ainsi que pour les investissements et emplois projetés dans le Canton.

André Schoenenweid, Directeur de l'ECPF, rappelle que les projets présentés ont été « *conçus dans le respect de l'environnement, du développement durable, du patrimoine et de l'économie circulaire. C'est un principe de base qui vaut et vaudra pour tous les projets réalisés sur le site AgriCo* ». Il se réjouit de porter un développement économique pour toute la Région et salue l'exemplarité de ces projets et l'investissement des partenaires.

Un monitoring performant

L'ECPF a par ailleurs mis en place un nouvel outil performant de monitoring apportant une vision combinée des projets, des analyses environnementales, de mobilités et des analyses annexes. Charlotte Gautier, Responsable de développement pour l'ECPF précise que « *le monitoring d'AgriCo vise à maîtriser la globalité des paramètres à chaque phase de développement du site AgriCo, avec une vision à long terme. Il inclut les projets de l'ECPF comme les projets privés d'implantation d'entreprises et sera mis à jour dans le cadre des*

futures demandes de permis et autres étapes nécessaires. Ce nouvel outil est le résultat d'une collaboration accrue entre les services cantonaux, les entreprises et les différents spécialistes et mandataires. ». Elle relève par ailleurs la qualité du travail et de la collaboration avec les quelques 25 bureaux mandataires et partenaires qui ont contribué la réussite de ces projets d'envergure.

Projet STEP



@Bureau BBA Archipole SA et Groupement StaRRE : Triform SA, Ryser ingenieure AG, SEGC ingénieurs Conseil SA , JP joseph piler SA

Projet Galerie couverte



@Bureau KCAP

Projet PlaMob



@Bureau AFF Architects et Consortium ASA Mobility, Basler&Hofmann SA, Metron Bern AG, SRG engineering SA, Studio Vulkan, Tekhne SA

Olivier Curty, Conseiller d'Etat, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle, T +41 26 305 24 00

André Schoenenweid, Directeur de l'ECPF, T +41 79 230 60 83

Charlotte Gautier, Responsable de développement, T+41 26 347 34 80

ANNEXES

AgriCo, un campus durable

Avec ses 27 ha de zones à bâtir et sa centaine d'hectares de terrain pour des tests à grande échelle, le Campus AgriCo est un site tout simplement hors normes, sans équivalent dans le pays. Le Campus AgriCo doit devenir un site industriel pionnier dans le secteur agroalimentaire et de la biomasse, dans le respect de la richesse patrimoniale et naturelle du lieu. Le site représente la première concrétisation de la nouvelle philosophie voulue par l'ECPF et l'Etat de Fribourg en matière de développement des sites de l'ECPF, basée sur les trois piliers du développement durable et qui vise la création de sites industriels adaptés aux défis du XXIème siècle, créateurs d'emplois mais également ouverts à la société civile, et attractifs pour les entreprises comme pour leurs collaboratrices et collaborateurs. AgriCo va créer, avec l'Institut agricole de Grangeneuve et les futures activités d'Agroscope à Posieux, un axe fort pour la recherche et la production alimentaire.

L'ECPF : un outil phare du développement économique fribourgeois

Conformément au mandat de prestations du Conseil d'Etat, l'ECPF a pour mission principale de créer des emplois dans le canton par l'acquisition de terrains destinés à l'implantation et au développement des entreprises. Il est aussi chargé de leur gestion et de leur mise en valeur. L'ECPF soutient également les régions et les communes dans leur développement de zones d'activités.

A ce jour, l'ECPF gère trois sites : La Maillarde à Romont, le Campus AgriCo de St-Aubin et Pré-aux-Moines à Marly.



@OlivierSavoy photographe



@OlivierSavoy photographe



@OlivierSavoy photographe